



MARATHON DU SCÉNARIO DE LYON

Règlement

ARTICLE 1 - OBJET

Imaginé sur le modèle du marathon du *Valence Scénario - Festival international des scénaristes et compositeurs*, et en étroite partenariat avec ce dernier, le **Marathon du Scénario de Lyon** sélectionne dix autrice•eurs pour écrire un scénario de court métrage de fiction en 48h. La sélection s'effectue sur envoi d'un dossier comportant une lettre de motivation et un scénario de court métrage de fiction.

Les marathoniens•es sélectionné•es au marathon bénéficient de l'aide de deux professionnel•les de l'audiovisuel : un•e scénariste et un•e productrice•teur. Puis les scénarios sont présentés à un jury composé de cinq professionnel•les du cinéma français, qui remettra le prix du meilleur scénario au lauréat du marathon lors de la soirée de remise des prix, organisée à Lyon.

ARTICLE 2 - PRIX

Le gagnant recevra une accréditation au *Valence Scénario - Festival international des scénaristes et compositeurs* ainsi qu'un stage de son choix avec *les Artisans de la Fiction*.

ARTICLE 3 – DATES ET ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

Le marathon du Scénario de Lyon est encadré par l'association Le Septième Scénar, association loi 1901 à but non lucratif. La manifestation se déroule sur deux périodes :

- Le Marathon du Scénario de Lyon, du vendredi 19 avril au dimanche 21 avril 2024 inclus.
- La soirée de remise des prix du Marathon du Scénario de Lyon, du lundi 29 avril 2024.

ARTICLE 4 – LES PARTICIPANT·ES

Le marathon est ouvert à toute personne physique à partir de 18 ans, écrivant en langue française, résidant en métropole.

ARTICLE 5 – INSCRIPTION

La date limite des candidatures est fixée au vendredi 22 mars 2024. Les candidats doivent :

- Verser une somme de 10 euros par l'intermédiaire de HelloAsso pour couvrir les frais d'inscription et de participation, qui seront perçus par les organisateurs.
- Envoyer **une lettre de motivation d'une page maximum** (équivalent format A4 (21 x 29.7), police de caractère : Times new roman, grandeur de caractère : 12, interligne : 1.5) dans laquelle est décrit l'univers, le parcours de l'auteur·rice et sa motivation à tenter l'expérience du marathon.
- Envoyer **un scénario de court métrage de fiction d'un minimum de cinq pages complètes, douze pages maximum** (équivalent format A4 (21 x 29.7), police de caractère : Courier, grandeur de caractère : 12, interligne : 1.5).
- Envoyer la lettre de motivation et le scénario à l'adresse suivante : **marathonduscenariodelyon@gmail.com** avec l'intitulé "Candidature_Initiales_Marathon du Scénario de Lyon".
(Ex : pour le candidat appelé Maxence Sirer, "Candidature_MS_Marathon du Scénario de Lyon")

- Les concurrents doivent écrire lisiblement et en français. L'utilisation non abusive de mots empruntés à d'autres langues est cependant acceptée dans la mesure où l'emploi de ces mots est significatif.
- Le plagiat est explicitement interdit : les textes seront relus à l'aide d'un logiciel qui détecte les droits d'auteur.
- Si les modalités ci-dessus ne sont pas respectées, l'équipe d'organisation du Marathon du Scénario de Lyon se réserve le droit de ne pas traiter le dossier.

ARTICLE 6 - SÉLECTION DES PARTICIPANT·ES

La sélection des participant·es au Marathon du Scénario de Lyon est sous la seule responsabilité de l'équipe du Marathon du Scénario de Lyon et des personnes qu'elle aura mandatées pour assurer cette sélection.

Le marathon a pour ambition de révéler les nouveaux talents des écritures audiovisuelles, en mettant l'accent sur la créativité, le point de vue, l'adéquation du profil de l'autrice·eur par rapport au dispositif du marathon, plutôt que sur des connaissances poussées en dramaturgie et en écriture scénaristique.

Le marathon est ouvert aux autrice·eurs émergent·es comme aux expérimenté·es. La capacité d'écrire sur un thème imposé, en une durée limitée, est un critère de sélection en soi.

Les résultats seront annoncés par mail à tous les postulant·es, sélectionné·es ou non.

ATTENTION !

L'association Le Septième Scénar ne fera aucun retour ou analyse sur le projet des autrice·eurs non sélectionné·es.

Les autrice·eurs des projets sélectionnés recevront un formulaire d'invitation au marathon du Scénario de Lyon. Une fois celui-ci complété et validé, les autrice·eurs sont considéré·es comme ayant accepté leur sélection pour le marathon du Scénario de

Lyon et s'engagent à ne pas annuler leur participation.

Sauf cas de force majeure, qui devra être justifiée auprès du comité organisateur.

Après avoir accepté leur sélection pour le marathon du Scénario de Lyon, les participant·es s'engagent :

- À être présent·es du vendredi 19 avril à 18h, jusqu'au dimanche 21 avril à 18h (sauf cas exceptionnels validés par l'association).

Après le marathon, et dans le cas où le projet aurait des suites, les participant·es s'engagent à faire figurer :

- **Sur leur C.V** : Mention de la sélection au Marathon du Scénario de Lyon et d'un prix éventuel
- **Sur leur dossier** (scénario, bible, dossier de développement, etc.) : Mention de la sélection au Marathon du Scénario de Lyon, d'un prix éventuel, et remerciements à leurs marraines/parrains et aux partenaires : Valence scénario - Festival international des scénaristes et compositeurs, les Artisans de la Fiction et l'association Le Septième Scénar.

Si le projet des participant·es donne naissance à une œuvre audiovisuelle après le marathon, ces dernier·es s'engagent :

- À faire figurer les noms de leurs marraines/parrains et ceux des partenaires : Valence scénario - Festival international des scénaristes et compositeurs, les Artisans de la Fiction et l'association Le Septième Scénar dans les remerciements du générique ainsi que sur l'ensemble des supports promotionnels de l'œuvre (affiche, plaquette, dossier de presse, etc.) qui en découlera.

ARTICLE 7 – MARATHON

Les marathoniens·nes doivent se présenter sur les lieux du marathon au moins 30 minutes avant le lancement officiel (18h). Le lieu de rassemblement est au Pôle Pixel, 24-26-36, Rue Emile Decorps, 69100 Villeurbanne.

1- Durée

Le marathon se déroule sur le principe du non-stop, c'est-à-dire 48 heures continues, du vendredi 19 avril 2024 à 18h au dimanche 21 avril 2024 à 18h. La salle au Pôle Pixel sera ouverte en continu.

2 – Modalités

Le thème du marathon est imposé et découvert à l'ouverture du marathon le vendredi 19 avril à 18h.

Le marathon du Scénario de Lyon s'engage à présenter à chaque participant·e sélectionné·e au moins un·e professionnel·le de la création audiovisuelle (marraine ou parrain) dont le rôle sera de prodiguer des conseils pour aider à faire avancer le projet.

Les marraines et parrains rejoignent les autrice·eurs le samedi 20 avril 2024 à 14h.

Les marraines/parrains sont tirés au sort et associés à deux marathoniens·nes en binôme.

Les marathoniens·nes et leurs marraines/parrains organisent leurs temps de rencontre à leur convenance, et de façon indépendante, du samedi 20 avril à 14h jusqu'au dimanche 21 avril à 18h.

Les scénarios doivent être rendus à l'adresse marathonduscenariodelyon@gmail.com au plus tard le dimanche 21 avril à 18h. Tout texte rendu au-delà de cet horaire ne sera pas admis - l'heure sur le mail faisant foi.

Un minimum de huit pages et un maximum de douze pages (équivalent format A4 (21 x29.7), police de caractère : Courier, grandeur de caractère : 12, interligne : 1.5) est

exigé sur la thématique demandée.

Les concurrents doivent écrire lisiblement et en français. L'utilisation non abusive de mots empruntés à d'autres langues est cependant acceptée, dans la mesure où l'emploi de ces mots est significatif.

Le plagiat est explicitement interdit : les textes seront relus à l'aide d'un logiciel qui détecte les droits d'auteur. Il est cependant autorisé (et encouragé) de consulter : dictionnaire, bled, grammaire, internet pendant l'épreuve.

3 – Responsabilité du comité organisateur

Les organisateurs veillent à :

L'installation des équipements de base : tables, chaises, feuilles, stylos, prises de courant, lieux sanitaires...

Fournir un panier repas aux marathoniens·nes et leurs marraines/parrains à tous les repas : vendredi soir, samedi matin, midi, et soir, dimanche matin et midi.

4 – Responsabilité des marathoniens·nes

Les marathoniens·nes sont responsables de leur projet.

Les marathoniens·nes gèrent leur emploi du temps avec leurs marraines/parrains librement, dans le cadre du règlement. Attention : en bonne intelligence, les marraines et parrains ne pourront être sollicités après 21h00 et avant 9h00 dans la nuit du samedi 20 à dimanche 21 avril 2024.

Toute l'écriture individuelle se déroule en silence pour favoriser l'inspiration.

5 – Prix, récompenses et jury

L'équipe organisatrice annonce en amont du marathon les prix et récompenses attribués. Elle désigne cinq membres du jury habilités à attribuer ces prix et récompenses.

Le scénario gagnant sera sélectionné au terme d'une délibération entre les membres du jury, organisée par l'équipe du Marathon du Scénario de Lyon. Un membre de l'équipe d'organisation du Festival assiste aux délibérations des jurys, sans prendre part aux discussions, ni au vote.

Les membres du jury annoncent le scénario gagnant au public lors de la soirée de remise des prix le lundi 29 avril 2024 à 19h00.

Le prix attribué est une accréditation au Valence scénario - Festival international des scénaristes et compositeurs, ainsi qu'un stage au choix de l'auteur avec les Artisans de la Fiction.

ARTICLE 8 – TRANSPORT ET LOGEMENT

Les frais d'hébergement et de transports lors du marathon du Scénario de Lyon sont à la charge des participants.

ARTICLE 9 – ANNULATION OU CHANGEMENT DE DATES DE LA MANIFESTATION

En cas de force majeure, l'organisation peut être amenée à annuler la manifestation. L'organisation s'engage alors à informer les auteurs en compétition.

En cas de force majeure, l'organisation peut être amenée à modifier les dates de la manifestation. L'organisation s'engage alors à informer les auteurs en compétition

par mail et, si les nouvelles dates ne conviennent pas, à accepter qu'ils puissent se désister.

ARTICLE 10 - LE RÈGLEMENT

La participation au marathon du Scénario de Lyon implique de la part des candidat·es l'adhésion et le respect du présent règlement.

Une fois sélectionné·e, le ou la candidat·e s'engage par écrit à accepter sa sélection et à participer au marathon du Scénario de Lyon ainsi qu'à la soirée de remise des prix, dans le respect du présent règlement.

L'équipe organisatrice du Marathon du Scénario de Lyon, ainsi que la présidente de l'association Le Septième Scénar ont collégalement le pouvoir de régler tous les cas non prévus par le présent règlement.